PAR UNE SUBSEQUENTE PROCLAMATION de Son Excellence SIR ROBERT SHORE MILNES, Baronet, Lieutenant Gouverneur de la Province du *Bas Canada*, datée au Château Saint *Louis*, dans la Cité de *Québec*, le dixneuvième jour de Juillet, mil huit cent deux, l'assemblée du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée, a été prorogée au dixième jour de Septembre prochain.

PAR UNE SUBSEQUENTE PROCLAMATION de Son Excellence SIR ROBERT SHORE MILNES, Baronet, Lieutenant Gouverneur de la Province du *Bas Canada*, datée au Château Saint *Louis*, dans la Cité de *Québec*, le huitième jour de Septembre, mil huit cent deux, l'assemblée du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée, a été prorogée au cinquième jour de Novembre prochain.

PAR UNE SUBSEQUENTE PROCLAMATION de Son Excellence SIR ROBERT SHORE MILNES, Baronet, Lieutenant Gouverneur de la Province du *Bas Canada*, datée au Château Saint *Louis*, dans la Cité de *Québec*, le deuxième jour de Novembre, mil huit cent deux, l'assemblée du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée, a été prorogée au trente-unième jour de Décembre prochain.

ROBT.